

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 27 septembre 2018**

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

***Aujourd'hui 27 septembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Nathalie LACROIX (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Cheikhou DIABY (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**ECLAIRAGE DU « TROU DE CHARLOTTE »  
 CONVENTION AVEC LA SOCIETE SCI BACY  
 POUR INSTALLATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR FAÇADE IMMEUBLE**

Dans le cadre de la requalification des quais la ville de Cognac a souhaité procéder à la mise en valeur patrimoniale du « Trou de Charlotte » situé au droit de l'immeuble 2 Rampe du Château appartenant à la SCI BACY.

Cette mise en valeur porterait sur la mise en place de projecteurs du type « IRIS 67 » de couleur noire sur la façade de l'immeuble visé ci-dessus.

Considérant l'avis favorable de la SCI BACY, propriétaire de cet immeuble, pour la pose et l'installation de cet éclairage public sur la façade de son bâtiment, il conviendrait de conclure une convention avec cette dernière pour en arrêter les modalités.

La Commission d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable le 12 septembre 2018.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix**

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la ville de COGNAC et la SCI BACY, propriétaire de l'immeuble situé 2 Rampe du Château à COGNAC pour l'installation d'un éclairage public en façade.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUÉ DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire

Michel GOURINCHAS